

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 19 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :	14	Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune d'Ordizan dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU, Maire en exercice.
Nombre de conseillers présents :	8	
Qui ont pris part à la délibération :	10	
Pour : 10 Contre : 0 Abs : 0		
Date de la convocation :	13/06/2025	
Date d'affichage :	13/06/2025	

Présents : Mathilde DAUBE, Davide DE SOUSA MONTEIRO, Thierry DESTARAC, Roland DETHOU, Nathalie DETHOU-BARBOSA, Gilles GAUBERT, Didier RAFFENAUD, Gérald RAGELLE

Absents excusés et représentés : Marie-Pierre DUBARRY, Anne-Laure GAROSTE, Sophie RODRIGUES, Eric TILHAC Florent DUTREY représenté par Thierry DESTARAC, Myriam TARISSAN représentée par Nathalie DETHOU-BARBOSA

Secrétaire de séance : Nathalie DETHOU-BARBOSA

N° de la délibération DE 2025 23	Objet de la délibération ADHESION PRESTATION RETRAITE DU CDG65
---	---

Le Conseil Municipal,

L'exposé du maire entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Considérant la proposition de service en matière de retraite présentée par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées,

Considérant l'intérêt de ce service à travers le rôle d'information du centre de gestion à l'égard de la collectivité et l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les CDG et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC, et RAFFP,

Vu le projet de convention d'adhésion au service retraite du centre de gestion,

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'adhérer au service « RETRAITE » mis en place par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées ;

Article 2 : d'habiliter Monsieur le Maire à signer la convention prévue à cet effet ;

Article 3 : les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité, chapitre 64.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Roland DETHOU



Date de transmission de l'acte: 20/06/2025

Date de réception de l'AR: 20/06/2025

065-216503359-DE_2025_23-DE

A G E D I